

221C1539
FR00140039U7-FS0515

25 juin 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TRANSITION
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 juin 2021, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 23 juin 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TRANSITION et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 202 673 actions TRANSITION représentant autant de droits de vote, soit 5,59% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
JP Morgan Securities LLC	642 000	2,99
JP Morgan Securities plc	560 673	2,61
Total JP Morgan Chase & Co.	1 202 673	5,59

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions TRANSITION hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 560 673 actions TRANSITION (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities plc d'utiliser lesdites actions à tout moment ; et
- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 642 000 actions TRANSITION (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC d'utiliser lesdites actions à tout moment.

¹ Sur la base d'un capital composé de 21 500 000 actions représentant autant de droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.